


Choix Master I Droit public

Par **Daevalis**, le **08/06/2010** à **18:24**

Bonjour à tous ,
Image not found or type unknown

Tout juste licencié je m'interroge quant aux Masters dans lesquelles je pourrais poursuivre.
Mais j'ai quelques interrogations et je ne trouve aucune info sur le net 
Image not found or type unknown

Voici les Masters I que je cible :

-Master I Panthéon - Sorbonne : [b:1xpb6ntq]Droit et gestion des collectivités territoriales[/b:1xpb6ntq] puis Master II Professionnel - Droit, administration & gestion financière des collectivités locales ou Master II - Recherche Droit, gestion et gouvernance des systèmes financiers publics

-Master I Panthéon - Sorbonne : [b:1xpb6ntq]Droit fiscal[/b:1xpb6ntq] puis Master II - Droit fiscal

-Master I Panthéon - Sorbonne : [b:1xpb6ntq]Droit public général[/b:1xpb6ntq] pour ensuite Master II - Contentieux public (le tout dans la même Université).

Quels sont à votre avis les Masters les plus reconnus ? Ceux qui ont le plus de débouchés, en tenant compte des choix des M2 ci dessus ?

Merci d'avance à tous car je reste perdu ! 
Image not found or type unknown

Par **sabine**, le **09/06/2010** à **07:30**

Hum je dirais tout dépend de ce que tu veux faire après!

A Paris I tu ne peux postuler qu'à deux M2 et pas dans le même UFR (si les règles n'ont pas changé). Donc à toi de voir si tu veux faire des fipu ou du fiscal ou du contentieux public! Sachant que des personnes de droit public général ont réussi à aller en finances locales.

Si t'as d'autres questions n'hésite pas!

Par **jeeecy**, le **09/06/2010** à **07:58**

Bonjour,

les masters 2 que tu proposes ne concernent pas du tout le même domaine...

le 1er et le 3ème concernant du droit public, alors que le second concerne le droit fiscal, rattaché au droit des sociétés et au droit privé

bref cela n'est pas du tout la même chose, et donc tout dépend de ce que tu veux faire plus

tard Image not found or type unknown

Par **Yann**, le **09/06/2010** à **08:23**

[quote="jeeecy":31i1qx5l]le 1er et le 3ème concernant du droit public, alors que le second concerne le droit fiscal, rattaché au droit des sociétés et au droit privé[/quote:31i1qx5l]
Vaste débat. C'est clair que le fiscal est en principe étudié dans le cadre d'un parcours "juriste d'entreprise". Mais pour moi c'est du droit public. Il dépend en grande partie des finances publiques et il me semble que la loi de finance est celle qui a le plus d'influence sur lui. Mais on pourrait en débattre pendant des heures.

Pour en revenir à la question posée, et comme l'ont dit mes camarades, tout va dépendre du cursus que tu envisages par la suite:

- Ta première proposition semble plus orientée vers des concours et vers une carrière dans la fonction publique.
- La deuxième solution te permettra de t'orienter vers du conseil en matière fiscale, donc plutôt avocat fiscaliste. Mais quitte à prendre cette voie, autant viser un DJCE qui est un profil plus recherché sur le marché du travail.
- La dernière solution te permettra aussi de passer des concours, mais me semble plus orientée vers des débouchés dans la magistrature publique ou avocat spécialisé en droit public.

A toi de voir...

Par **sabine**, le **09/06/2010** à **10:29**

Pour répondre à vos interrogations, le M1 fiscal de Paris 1 est divisé en 2 parcours : un public et un privé!

Par **Daevalis**, le **09/06/2010** à **12:32**

Merci à tous !

J'approuve pour le débat sur le Droit fiscal

:P

Image not found or type unknown

Droit public = Droit Fiscal UFR01

Droit privé = Droit Fiscal UFR05 ?

:-?

Pourtant les matières semblent les mêmes à la Sorbonne Image not found or type unknown

Dans les trois voies que j'envisage dans mon premier post, laquelle devance les autres sur

une balance débouchés (surtout débouchés)/salaires ? Image not found or type unknown

Par **Yann**, le **09/06/2010** à **13:33**

Je dirais que le fiscal offre les débouchés les plus intéressants financièrement.

Mais réfléchi bien. L'argent est un facteur à prendre en compte bien entendu, mais ne te base pas uniquement sur ce critère. Ton orientation n'est pas une chose anodine. Si tu bosses

toute ta vie dans un truc qui paye bien mais qui ne te plait pas tu vas devenir fou Image not found or type unknown

Par **alex83**, le **09/06/2010** à **13:44**

Un avocat fiscaliste s'occupent-il uniquement d'affaires précisément fiscales ? Il ne touche pas au droit du travail ou aux entreprises en dehors de l'aspect fiscal ?

Par **sabine**, le **09/06/2010** à **14:43**

Je suis d'accord avec Yann même si souvent les étudiants préfèrent l'argent!

Par **doui**, le **09/06/2010** à **15:55**

[quote="alex83":25a0dxzb]Un avocat fiscaliste s'occupent-il uniquement d'affaires précisément fiscales ? Il ne touche pas au droit du travail ou aux entreprises en dehors de l'aspect fiscal ?[/quote:25a0dxzb]

ben si c'est un avocat fiscaliste il fait du droit fiscal par définition ...

Tous les cabinets de droit des affaires d'une certaine taille sont organisés en département et

si les dénominations peuvent varier, y en a quasiment toujours un dédié au droit fiscal. Y a même des cabinets où les fiscalistes se spécialisent dans un certain type de droit fiscal !!

Après si tu vas dans un plus petit cabinet ou organisé différemment tu feras autre chose que du droit fiscal, mais dans ce cas tu ne seras plus avocat fiscaliste à proprement parler.

Pour l'initiateur du topic, a priori en l'état de ton indécision, c'est le M1 droit public général qui t'offre le + de débouchés, il ne te ferme pas la porte des autres M2 que tu cites.

Par **alex83**, le **09/06/2010** à **17:12**

Hum d'accord. Je finirai par comprendre ~~exactement~~ comment fonctionnent les spécialisation

twisted.
dans l'avocature d'ici à la fin de mon cursus Image not found or type unknown

Par **doui**, le **10/06/2010** à **09:48**

:))

Ca peut évoluer d'ici à la fin de tes études Image not found or type unknown

En tout cas la tendance est à l'internalisation des prestations juridiques au sein de l'entreprise (on parle même d'un statut d'avocat en entreprise), donc le rôle résiduel de l'avocat est d'apporter une expertise or pour ça il faut qu'il soit spécialiste ...